

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 22
Votants : 28

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 19h00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 22 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 2.

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers);
Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER
MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-
Christophe la Grotte); Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON,
Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean Claude
SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du
Pont); Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre
d'Entremont 38); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-
Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

OBJET: ATTESTATION D'ADHESION DES ELUS
POUR L'ENVOI DEMATERIALISE DES
CONVOCATIONS AUX SEANCES DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, COMMISSIONS ET AUTRES
INSTANCES INTERCOMMUNALES

Pouvoirs : Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Suzy REY à Jean-Paul CLARET, Christian
ALLEGRET à Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Philippe QUINTIN à
Brigitte BIENASSIS, Christelle COLOMB à Pierre BAFFERT

CONSIDERANT l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

CONSIDERANT l'article 2121-13-1 du CGCT précise que : « La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés. Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires. »

CONSIDERANT que les dispositions des articles du CGCT susvisés s'appliquent également aux établissements publics de coopération intercommunale.

CONSIDERANT que dans le cadre de la dématérialisation des procédures et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé aux élus d'adhérer à la convocation dématérialisée aux séances du conseil communautaire, des commissions intercommunales et, le cas échéant, d'autres instances communautaires. Cette adhésion sera matérialisée par la signature d'une attestation nominative par chacun des élus concernés.

CONSIDERANT qu'après signature de l'attestation, les élus recevront **uniquement par voie dématérialisée** les convocations des séances du conseil communautaire, des commissions, et, le cas échéant, d'autres instances intercommunales, ainsi que tous les documents afférents aux affaires mises à l'ordre du jour desdites séances (ordres du jour, rapports, projets de délibérations, annexes ...).

RAPPELANT qu'il est mis à disposition des élus membres du conseil, un site Extranet qui leur permet de consulter de manière dématérialisée leurs convocations ainsi que l'ensemble des projets de délibérations, notes de synthèse et pièces annexes afférentes relatives aux séances du conseil communautaire, aux commissions et autres réunions de travail.

CONSIDERANT l'attestation d'adhésion en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à la **MAJORITE** :

- **ADOpte** les termes de l'attestation d'adhésion en annexe
- **Autorise** le Président à signer la dite attestation avec les intéressés dans le cadre de cette démarche de dématérialisation.

Le Président,

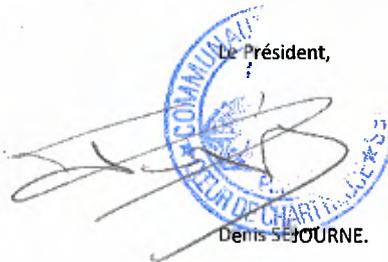
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 30 juin 2017,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARTREUSE' around the perimeter and a central emblem. The date '30/06/17' is visible on the right side of the stamp.

Le Président,
Denis SEJOURNE.

**ATTESTATION D'ADHESION A L'ENVOI DEMATERIALISE
DES CONVOCATIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES, DES COMMISSIONS
ET LE CAS ECHEANT, D'AUTRES INSTANCES INTERCOMMUNALES**

Je soussigné (e)

Membre du Conseil communautaire pour la commune de

- **ACCEPTÉ** de recevoir par voie dématérialisée les convocations des séances du conseil communautaire, des commissions, et, le cas échéant, d'autres instances intercommunales, ainsi que tous les documents afférents aux affaires mises à l'ordre du jour desdites séances (ordres du jour, rapports, projets de délibérations, annexes ...)
- **RENONCE**, de ce fait, à demander au service en charge de la gestion du conseil communautaire une version papier des documents susvisés.
- **M'ENGAGE**, de ce fait, à ne demander à quiconque à ce que des impressions papier soient effectuées sur les imprimantes de la communauté de communes.
- **DEMANDE** à ce que les envois dématérialisés me soient adressés à l'adresse électronique suivante :
.....@.....
- **M'ENGAGE** à apporter en séance mon matériel informatique chargé pour permettre la lecture des documents dématérialisés.
- **PREND** note que l'accès aux documents du conseil communautaire est également possible via le site Extranet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- **DECLARE** disposer d'un accès internet personnel me permettant d'avoir accès aux documents dématérialisés ou m'engage à en souscrire un à titre personnel.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé :

Le Président

Denis SEJOURNE

